

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 DECEMBRE 2023

N° 51-2023

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Absents : 1

Représentés :
2

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Douze Octobre à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHLE
 procuration à MINAZZO D

Absents : NICAISE V.Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Aide financière : participation aux frais d'inscription à l'école de natation du centre
 aquatique de Clermont l'Hérault**

Le CCAS a la compétence pour octroyer des aides financières en faveur des personnes en situation de difficulté sociale et financière.

M. Moresmau, adjoint au Maire, rappelle qu'une famille de réfugiés Ukrainiens s'est installée sur notre commune. Un adolescent vit au foyer de cette famille.

Afin de maintenir son bon niveau de natation acquis dans son pays et de nouer du lien social avec des jeunes ayant la même passion, Timur Snizhko a souhaité continuer à s'entraîner à la natation.

Le Conseil Municipal propose de prendre les frais d'inscription au centre aquatique de Clermont l'Hérault à la charge du CCAS pour un montant de 210 € au titre de l'année 2023-2024.

Le Conseil entendu l'exposé de l'adjoint au Maire et après en avoir délibéré
 Accepte de régler les frais d'inscription pour un montant de 210 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.




Le secrétaire de séance,

